Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260203-2026_9-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 009

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO

CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 JANVIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 20** **VOTANTS : 23**

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 22 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN Olivier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Olivier COMPAIN, Madame Marie-Christine HELGEN, Monsieur Daniel GARCON, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Monsieur Éric MARTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Anthony COS, Monsieur Florian DUBOIS, Monsieur Paul CARON, Madame Agnès TOUTANT, Madame Amandine GAUTIER, Monsieur Tanguy BRIAND, Monsieur Richard JOUQUAN, Monsieur LEBRETON Michel, Madame Nathalie BOSSÉ, Madame Laurence HOUGRON-RIVET.

ABSENTS : Monsieur Mikaël BRIAND, Madame Aurélie CLERGUE, Madame Valérie LAVOUÉ, Madame Demba LOISEL, Monsieur Raymond MOUSSON.

ABSENTS EXCUSÉS - PROCURATIONS : Madame Virginie BOUDAN représentée par Madame Gisèle THIEULANT, Madame Martine PRIOUL représentée par Madame Agnès TOUTANT, Madame SOULOUMIAC Sophie représentée par Monsieur Jean-Yves BLOUIN.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Jean-Yves BLOUIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

2026 – 009 – Convention de partenariat avec l'Association ARTEFAKT

Rapporteur : Monsieur Hubert GOGER

Monsieur GOGER présente à l'assemblée le projet de convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Association ARTEFAKT est autorisée à occuper le local situé 16, rue de La Poste à Miniac-Morvan.

Ce local d'une surface totale de 65 m² est composé de 2 pièces et d'un petit couloir permettant l'accès à des toilettes.

L'Association ARTEFAKT souhaiterait en disposer pour mettre en place un projet de musée du cinéma appelé « Cinémaginarium ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec L'Association ARTEFAKT à compter du 1er février 2026 pour une durée de deux ans et moyennant le paiement d'une redevance mensuelle d'un montant de 150 €, l'Association supportant les charges locatives (eau et électricité).

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Communication réunie le 27 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260203-2026_9-DE

Vu la demande formulée par l'association ARTEFAKT, régie par la loi du 1er juillet 1901, en date du Lundi 15 septembre 2025, visant à bénéficier d'une autorisation d'occupation du domaine public communal pour mettre en place un projet de musée du cinéma appelé « Cinémaginarium »,

Considérant que cette occupation est conforme aux objectifs poursuivis par l'Association et au respect des règles de gestion du domaine public,

Considérant que la commune souhaite soutenir les activités associatives locales favorisant la culture, l'animation et l'attractivité de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'Association ARTEFAKT, valable deux ans à compter de sa date de signature,**

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

M. COMPAIN Olivier.

Le secrétaire de séance,

Monsieur Jean-Yves BLOUIN.